

SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Reconnue d'utilité publique

120 AVENUE DU GENERAL LECLERC

75014 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2021

SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Reconnue d'utilité publique

120 AVENUE DU GENERAL LECLERC

75014 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de l'association SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du **1^{er} janvier 2021 à la date d’émission de notre rapport.**

Observation

Sans remettre en cause l’opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable décrit dans le paragraphe « Changement de référentiel comptable » de l’annexe aux comptes combinés qui expose l’incidence de la première application du règlement ANC n° 2020-01.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d’ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport financier du conseil d’administration.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur leur sincérité et la concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 23 juin 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

Bilan combiné Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	41 595	22 327	19 268	14 051
Autres immobilisations incorporelles	444 173	324 854	119 319	148 266
Immobilisations incorporelles en cours	12 109		12 109	14 693
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 199 193		2 199 193	2 194 126
Constructions	40 814 634	15 947 740	24 866 894	25 303 797
Installations techniques, matériel et outillage industriels	262 854	210 721	52 133	84 872
Autres immobilisations corporelles	9 115 764	5 160 729	3 955 035	3 333 450
Immobilisations corporelles en cours	231 737		231 737	634 597
Avances et acomptes	26 413		26 413	8 755
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 073 890		1 073 890	2 989 853
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	315 104		315 104	367 393
Autres titres immobilisés	2 288 938		2 288 938	126 232
Prêts	590 791	138 395	452 396	462 547
Autres immobilisations financières	131 379		131 379	212 132
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	57 548 574	21 804 766	35 743 808	35 894 764
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	67 448	15 277	52 171	50 393
Avances et acomptes versés sur commandes			0	9 419
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	656 844	3 980	652 864	219 295
Créances reçues par legs ou donations	4 081 891		4 081 891	1 167 495
Autres créances	2 935 791		2 935 791	3 903 359
Valeurs mobilières de placement	2 830 336	34 226	2 796 110	3 443 092
Disponibilités	34 499 855		34 499 855	34 367 346
Charges constatées d'avance	147 456		147 456	149 737
TOTAL ACTIF CIRCULANT	45 219 621	53 483	45 166 138	43 310 136
Frais d'émission des emprunts				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	102 768 195	21 858 249	80 909 946	79 204 900

Bilan combiné Passif

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	10 816 090	10 647 546
Fonds propres complémentaires	14 666 759	15 055 016
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	89 904	59 634
Fonds propres complémentaires	2 248 089	2 310 646
Autres fonds associatifs		
Ecarts de réévaluation	26 600	
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	4 931 280	4 953 693
Réserves pour projet de l'entité	4 160 073	4 033 876
Autres	3 440 851	3 457 642
Report à nouveau	22 827 440	21 006 249
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	2 734 349	1 853 461
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	65 941 435	63 377 763
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	3 298 162	3 560 741
Provisions réglementées	0	102 175
TOTAL FONDS PROPRES	69 239 597	67 040 679
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	4 730 936	2 786 675
Fonds dédiés	2 626 859	2 620 676
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES	7 357 795	5 407 351
PROVISIONS		
Provisions pour risques	370 493	267 631
Provisions pour charges	222 771	343 146
TOTAL PROVISIONS	593 264	610 777
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		30 000
Emprunts	160 856	252 008
Découverts et concours bancaires	268	8 814
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	125 484	102 185
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 154	45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	999 974	1 194 782
Dettes des legs ou donations	429 646	1 368 393
Dettes fiscales et sociales	795 814	643 074
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 102 089	2 385 556
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	104 005	161 236
TOTAL DETTES	3 719 290	6 146 093
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	80 909 946	79 204 900

Compte de résultat combiné

	Exercice au 31/12/21	Exercice au 31/12/20	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	165 645	218 167	-52 522	-24%
Ventes de biens et services				
Ventes des biens	2 283 720	1 157 124	1 126 596	97%
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	1 536 137	505 059	1 031 078	204%
Ventes de prestations de services	1 827 251	1 836 881	-9 630	-1%
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	3 462 781	4 513 261	-1 050 480	-23%
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public	12 441 376	11 828 587	612 789	5%
Dons manuels	9 310 127	8 908 290	401 837	5%
Mécénats	89 151	335 207	-246 056	-73%
Legs, donations et assurances-vie	3 042 098	2 585 090	457 008	18%
Contributions financières	347 966		347 966	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges	406 484	727 459	-320 975	-44%
Utilisations des fonds dédiés	513 657	303 122	210 535	69%
Autres produits	1 176 038	766 482	409 556	53%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	22 624 918	21 351 083	1 273 835	6%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	300 585	285 970	14 615	5%
Variation de stocks	-2 694	8 146	-10 840	-133%
Achats de matières premières	32 462	43 671	-11 209	-26%
Autres achats et charges externes	9 429 261	8 846 522	582 739	7%
Aides financières	4 160 340	4 790 226	-629 886	-13%
Impôts et taxes et versements assimilés	572 994	478 029	94 965	20%
Salaires et Traitements	3 029 423	2 856 990	172 433	6%
Charges sociales	1 048 372	929 302	119 070	13%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 888 593	1 755 718	132 875	8%
Dotations aux provisions	52 776	244 230	-191 454	-78%
Reports en fonds dédiés	519 113	513 361	5 752	1%
Autres charges	102 061	136 094	-34 033	-25%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	21 133 286	20 888 259	245 027	1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 491 632	462 824	1 028 808	222%
PRODUITS FINANCIERS	99 601	149 182	-49 581	-33%
TOTAL CHARGES FINANCIERES	52 747	69 853	-17 106	-24%
RESULTAT FINANCIER	46 854	79 329	-32 475	-41%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 538 486	542 153	996 333	184%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 999 484	3 314 269	-1 314 785	-40%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	698 960	1 930 250	-1 231 290	-64%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 300 524	1 384 019	-83 495	-6%

Compte de résultat combiné (suite)

	Exercice au 31/12/21	Exercice au 31/12/20	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	104 661	72 711	31 950	44%
Total des produits	24 724 003	24 814 534	-90 531	0%
Total des charges	21 989 654	22 961 073	-971 419	-4%
EXCEDENT OU DEFICIT	2 734 349	1 853 461	880 888	48%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	1 986 096	2 216 733	-230 637	-10%
Prestations en nature	1 344 554	1 975 559	-631 005	-32%
Bénévolat	25 096 661	25 108 418	-11 757	0%
TOTAL	28 427 311	29 300 710	-873 399	-3%
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	1 986 096	2 216 733	-230 637	-10%
Mises à disposition gratuite de biens	991 489	1 821 946	-830 457	-46%
Prestations en nature	353 066	153 613	199 453	130%
Personnel bénévole	25 096 661	25 108 418	-11 757	0%
TOTAL	28 427 312	29 300 710	-873 398	-3%

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont le total est de 80 909 946 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 2 734 349 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes combinés.

Informations générales et faits significatifs de l'exercice

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

1) **Objet social**

L'Union d'associations que constitue la Société de Saint-Vincent-de-Paul regroupe à la fois le Conseil national de France, les Conseils départementaux et les Associations spécialisées, dont la mission collective est de réaliser ou de soutenir toutes les initiatives en faveur de l'aide et de l'action sociale, de la fraternité, de la bienveillance, de la prévoyance, de la protection de la santé, de l'assistance matérielle, morale et spirituelle, et toutes œuvres de bienfaisance. Il s'agit ainsi pour les différents membres de l'Union, de favoriser toute action en faveur de l'aide alimentaire, de l'insertion, de l'hébergement, du logement ou de l'amélioration du logement des personnes défavorisées et éventuellement de prendre en location ou d'acquérir des biens immobiliers à cet effet.

Dans les Conseil départementaux, qui représentent la plus grande partie des membres de l'Union, les bénévoles sont regroupés en petites équipes locales, appelées « Conférences », qui ont décidé d'adhérer à la Règle internationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul : les Conférences appliquent le principe de subsidiarité énoncé par cette Règle, en sorte que les décisions d'actions caritatives sont prises le plus près possible du point d'action. Les équipes des Conseils départementaux et du Conseil national de France ont une fonction d'appui, au service des actions décidées par les Conférences.

2) **Missions sociales**

La Société de Saint-Vincent-de-Paul développe des actions caritatives de proximité avec les plus démunis, autour des axes suivants :

- La lutte contre l'isolement grâce aux visites à domicile et aux accueils de jour

- L'aide à l'hébergement
- L'aide scolaire, l'enseignement du français et les ateliers en différents savoir-faire
- L'accompagnement vers l'emploi
- Les aides alimentaires
- Les aides matérielles (vestiaires, laveries, meubles, voitures, ...)
- Les aides administratives
- Les aides internationales

3) Moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre pour leur mission sociale par l'ensemble des associations qui constituent l'Union sont les suivants :

- Le recrutement de bénévoles capables de s'engager sur la durée auprès des personnes en situation de précarité.
- L'achat et la rénovation de biens immobiliers permettant d'accueillir ou de loger des personnes en situation de précarité, ou de stocker des denrées alimentaires, des vêtements ou du mobilier destinés à être distribués aux personnes accueillies.
- L'acquisition de véhicules pour aller à la rencontre des personnes dans les quartiers excentrés.
- La collecte de dons en nature ou financiers permettant de venir en aide aux personnes rencontrées.
- La formation des bénévoles à l'accueil et l'écoute des personnes accueillies.
- La formation des bénévoles en responsabilité pour leur permettre d'assurer avec discernement leur rôle de président de Conférence, ou de Conseil départemental.

Faits caractéristiques de l'exercice

Poursuite de la pandémie Covid-19

Dans le contexte de pandémie, la SSVP a continué de se mobiliser pour assurer la continuité de sa mission d'aide aux personnes en situation de précarité, durement touchées par la crise sanitaire, et pour répondre également aux besoins de nouveaux publics qui ont vu leurs situations se dégrader.

De nombreux dispositifs ont été mis en place d'une part pour soutenir les actions sociales au sein du réseau :

- Octroi des subventions et concours publics au titre des aides versées par l'Etat, Régions, Départements, mais également par les instances officielles (préfectures, mairies) pour répondre à la montée en puissance de l'activité d'hébergement d'urgence, pour aider les familles et personnes isolées éprouvées par les difficultés économiques et sociales accrues par la crise sanitaire Covid-19

- Proposition de masques pour les bénévoles sur la Boutique en ligne de la SSVP
- Mise en place du télétravail au sein des équipes de salariés du siège national et également dans les CD

A l'appui de ces éléments, le principe de continuité d'exploitation n'est pas remis en cause.

A la date d'arrêté des comptes, aucune moins-value n'est identifiée sur les actifs financiers.

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes combinés

Les comptes annuels combinés de l'exercice clos au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément :

- aux dispositions du Règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif à l'élaboration des comptes consolidés et combinés, applicable à partir des exercices ouverts à compter du 01/01/2021.
- ainsi qu'aux dispositions du règlement ANC 2014-03 du 5/06/2014 relatives au code de Commerce, modifié par divers règlements ultérieurs.
- et le règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont présentées dans l'annexe les informations significatives.

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en euros.

Changement de référentiel comptable

L'exercice clos le 31/12/2021 est le 1^{er} exercice d'application du Règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés et combinés. Le règlement CRC 99-02 était appliqué jusqu'à la précédente clôture annuelle soit 31 décembre 2020.

Les principes comptables antérieurs ont été maintenus et les méthodes obligatoires du nouveau règlement étaient déjà appliquées en Règlement CRC 99-02.

Le changement de référentiel comptable n'a eu aucun impact sur les comptes combinés au 31 décembre 2021.

Les états financiers et les notes annexes de l'exercice comparatif au 31 décembre 2020 sont présentés selon le

format prescrit par le nouveau règlement conformément à l'article 4 du règlement ANC 2020-01.

Périmètre et méthode de combinaison

Le périmètre de combinaison pour l'exercice 2021 est constitué du Conseil National de France (CNF) et de 92 Conseils départementaux (CD) contre 93 CD pour l'exercice 2020.

Les entités combinées, dont la liste est présentée en annexe, représentent 99,7 % des produits de l'exercice 2021 pour l'ensemble du réseau (99,9 % en 2020).

Seules sont combinées les entités ayant signé la convention de combinaison avec l'entité combinante : le Conseil National de France.

Toutes les entités combinées ont un référentiel comptable commun, respectant le règlement ANC 2018-06 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de combinaison est la suivante :

- envoi des états relatifs à la combinaison des comptes par le CNF aux CD,
- collecte par le CNF des comptes annuels et états financiers de combinaison des CD,
- agrégation des comptes des CD combinés et du CNF,
- homogénéisation des comptes combinés,
- élimination des flux internes entre les CD combinés et le CNF,
- établissement des comptes combinés.

Tableau de flux de trésorerie combiné :

En raison des travaux importants pour cette combinaison de 92 CD et du CNF, il n'a pas été mis en place de collecte d'informations permettant la présentation du tableau de flux de trésorerie dans cette annexe aux comptes 2021.

Variations de périmètre

Entrées:

Aucune entrée sur l'exercice

Sorties :

Le CD 97-1 Guadeloupe constitue une sortie de périmètre sur l'exercice. Les comptes n'ont pas été transmis à temps.

L'impact de cette sortie fait l'objet d'une distinction dans la colonne « *Sortie de périmètre* ».

Conseils départementaux exclus du Périmètre de combinaison

La liste des CD exclus du périmètre (2) est la suivante :

Conseil Départemental	N° de CD	Motif
Guyane	973	Comptes non transmis
Guadeloupe	971	Comptes non transmis

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens, avec généralement les durées suivantes :

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans
- Terrains : non amortis
- Aménagements de terrains : 10 à 50 ans
- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 40 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 20 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 4 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Legs et donations

Les schémas comptables issus des faits générateurs associés aux différents événements des libéralités sont les

suivants :

- Enregistrement des actifs et passifs au bilan à la date d'acceptation des legs ou donations avec pour contrepartie une inscription en produit, sauf si la libéralité est destinée à renforcer les fonds propres de l'entité.
- A la clôture de l'exercice, les libéralités non réalisées sont inscrites en fonds reportés qui seront repris au cours de l'exercice suivant au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à leurs réalisations.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des VMP est constitué :

- Du prix d'achat (y compris droits et taxes non récupérables)
- Des coûts directement attribuables
- Diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Au 31/12/21 ce poste est essentiellement constitué d'un contrat de capitalisation pour lequel il n'y a aucune moins-value latente.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur dernier coût d'achat connu. Le coût d'acquisition est composé :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- après déduction des rabais commerciaux, remise, escomptes de règlement et autres éléments similaires,
- et des autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Compte tenu de leur obsolescence, et du taux de rotation des éléments, il a été appliqué les dépréciations suivantes pour le CNF :

- Livres à rotation lente : 50 %
- Biens sur lesquels figure l'ancien logo : 100 %
- Livret spirituel : 100 %

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Fonds dédiés

Lorsque les ressources collectées auprès des donateurs ou financeurs et affectées par eux à un projet ou une mission déterminée, n'ont pas été utilisées conformément à leur objet avant la fin de l'exercice, des fonds dédiés sont comptabilisés au passif du bilan. Ils correspondent à la partie non encore utilisée (ou non encore employée) des subventions, dons ou legs affectés et sont dotés à travers l'utilisation d'un compte de charge spécifique : « Reports en fonds dédiés ».

Lorsque ces subventions, dons ou legs sont utilisés sur les exercices ultérieurs, une reprise du fonds dédié est effectuée à travers l'utilisation d'un compte de produit spécifique : « Utilisation de fonds dédiés ».

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Événements postérieurs à la clôture

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats ont des incidences sur l'activité de nombreux groupes internationaux et auront une incidence sur l'économie mondiale.

Pour soutenir les Ukrainiens :

- Le Conseil National de France a décidé d'envoyer une aide de 400 k€ au profit des 40 communautés des Filles de la Charité présentes en Ukraine, en Pologne et en Slovaquie et une aide de 150 K€ au Fonds International de Solidarité du CGI. Ce montant de 550 K€ vient en surplus des montants d'aide internationale prévus dans le budget 2022.
- Les Conférences du réseau ont également contribué à cet élan de solidarité et ont envoyé 78 K€.

Le CNF et les Conseils départementaux n'ont pas d'exposition directe en Ukraine et en Russie.

A la date des présentes, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et l'association n'est pas en mesure d'évaluer les impacts à moyen et long terme de cet événement sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Notes sur le bilan

Actif immobiliséTableau des immobilisations

	Au début de l'exercice	Autres variations	Sortie du périmètre (CD 971)	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement							
- Fonds commercial							
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	417 676		-8 754	64 551	2 399	14 694	485 768
- Immobilisations incorporelles en cours	14 693			12 110		-14 694	12 109
Immobilisations incorporelles	432 369	0	-8 754	76 661	2 399	0	497 877
							0
- Terrains	2 194 126		-68 602	45 240	38 531	66 961	2 199 193
- Constructions	40 423 152	164 741	-1 129 275	1 119 051	501 240	738 206	40 814 634
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	314 639	-3 740	-79 667	21 768	14 600	24 454	262 854
- Installations techniques, matériel et outillage industriels							0
- Installations générales, agencements aménagements divers							0
- Autres immobilisations corporelles	8 979 060	149	-409 215	645 138	153 068	53 700	9 115 764
- Immobilisations corporelles en cours	634 596			480 007		-882 866	231 737
- Avances et acomptes	8 754			18 113		-454	26 413
Immobilisations corporelles	52 554 326	161 150	-1 686 759	2 329 317	707 439	0	52 650 595
							0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 989 853			342 050	2 258 013		1 073 890
							0
- Participations évaluées par mise en équivalence							0
- Autres participations	434 291			39 251		-158 438	315 104
- Autres titres immobilisés	126 232			2 053 746		108 960	2 288 938
- Prêts et autres immobilisations financières	708 833		16 245	115 131	167 516	49 478	722 171
Immobilisations financières	1 269 356		16 245	2 208 128	167 516	0	3 326 213
ACTIF IMMOBILISE	57 245 904	161 150*	-1 679 268	4 956 156	3 135 367	-0	57 548 575

*Les autres variations concernent la comptabilisation des immobilisations totalement amorties sur les CD72 et CD85.

Tableau des amortissements

	Au début de l'exercice	Autres variations	Sortie du périmètre CD971	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement							
- Fonds commercial							
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	255 359		-8 754	101 011	399	-36	347 181
Immobilisations incorporelles	255 359	0	-8 754	101 011	399	-36	347 181
- Terrains	-						
- Constructions	15 119 356	140 055	-824 071	1 155 652	364 256	521 004	15 747 740
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	229 767		-73 518	7 891		46 582	210 722
- Installations techniques, matériel et outillage industriels							
- Installations générales, agencements aménagements divers							
- Autres immobilisations corporelles	5 645 611	780	-369 264	624 052	172 900	-567 550	5 160 729
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique, mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
- Immobilisations corporelles en cours							
- Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles	20 994 734	140 835	-1 266 853	1 787 595	537 156	36	21 119 191
ACTIF IMMOBILISE	21 250 093	140 835*	-1 275 607	1 888 606	537 555	-	21 466 372

*Les autres variations concernent la comptabilisation des amortissements sur les CD72 et CD85 pour 161 K€ et correction d'AN pour - 20 K€.

Dépréciation des actifs

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		200 000		200 000
Immobilisations financières	86 671	51 724		138 395
Total	86 671	251 724	-	338 395
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financière		51 724		
Exceptionnelle		200 000		

Actif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 544 152 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	590 791	12 885	577 906
Autres	131 379	43 141	88 238
Créances de l'actif circulant:			
Créances Clients et Comptes rattachés	656 844	656 844	
Créances reçues par legs ou donations	4 081 891	4 081 891	
Autres	2 935 791	2 935 791	
Charges constatées d'avance	147 456	147 456	
Total	8 544 152	7 878 008	666 144
Prêts accordés en cours d'exercice	229 820		
Prêts récupérés en cours d'exercice	202 627		

Produits à recevoir

Description	Montant
Usagers factures à établir	146 968
Fournisseurs - rabais, remises et ristournes à recevoir	39 473
Activité partielle	670
Organismes sociaux - Produits à recevoir	21 495
Etat - produits à recevoir	4 581
Intérêts courus à recevoir	149 325
Autres produits à recevoir	1 611 901
Total	1 974 413

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Sortie du périmètre CD 971	Affectation du résultat		Variations			Autres variations	A la clôture de l'exercice
			Montant	Dont GP	Aug	Dim	Dont GP		
Fonds propres sans droit reprise	25 702 562				30 000		30 000	-249 713	25 482 849
Fonds propres avec droit reprise	2 370 280							-32 287	2 337 993
Ecart de réévaluation	-				26 600		26 600		26 600
Réserves	12 445 211		1 853 461	1 853 461	7 646	594 719	-587 073	-1 179 399	12 532 200
Report à Nouveau	21 006 249	-233 069			594 719		594 719	1 459 541	22 827 440
Excédent ou déficit de l'exercice	1 853 461		-1 853 461		2 734 349		2 734 349		2 734 349
Situation nette	63 377 763	-233 069	-		3 393 314	594 719	2 798 595	-1 858	65 941 431
Résultat sous contrôle des tiers financeurs									-
Dotations consommables	-								-
Subventions d'investissements	3 560 741	-250 319			337 908	350 168			3 298 162
Provisions réglementées	102 175					102 175			-
TOTAL	67 040 679	-483 388	-	1 853 461	3 731 222	1 047 062	2 798 595	-1 858*	69 239 593

* Les autres variations concernent les corrections d'AN pour un montant de 2K€ et les virements compte à compte.

Fonds reportés et dédiés

Fonds reportés liés aux legs et donations

	SOLDE A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE A LA CLOTURE
FONDS REPORTEES	2 786 674	4 117 169	2 172 908	4 730 936
TOTAL	2 786 674	4 117 169	2 172 908	4 730 936

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE:	A l'ouverture de l'exercice	Reports	UTILISATIONS		Transferts	Autres variations	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements			Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation	728 460	207 505	30 787			727	905 905	3 907
Contributions financières d'autres organismes		171 010	89 530				81 480	20 000
Ressources liées à la générosité du public	1 892 216	140 598	393 340				1 639 474	715 977
TOTAL	2 620 676	519 113	513 657			727	2 626 859	739 884

Tableau des provisions – Passif

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Autres variations	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	267 631	85 264	119 068	-1 343	232 484
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires Pour impôts	139 489	2 119			141 608
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions	62 878		3 107		59 771
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	140 779	45 261	26 614	-25	159 401
Total	610 777	132 644	148 789	-1 368	593 264
Virement vers Fonds dédiés					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		83 796	142 398		
Financières					
Exceptionnelles		48 848	6 391		

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 718 136 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*)				
- à 1 an au maximum à l'origine	161 124	138 825	22 299	
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	125 484	117 678	7 806	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	999 974	999 974		
Dettes des legs ou donations	429 646	429 646		
Dettes fiscales et sociales	795 814	795 814		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 102 089	1 102 089		
Produits constatés d'avance	104 005	104 005		
Total	3 718 136	3 688 031	30 105	-
Emprunts souscrits au cours de l'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				
Dont envers les associés				

Charges à payer

Description	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	268 447
Intérêts courus à payer	168
Personnel charges à payer	212 314
Organismes sociaux charges à payer	101 581
Etat charges à payer	20 326
Autres charges à payer	1 339 676
Total	1 942 512

Comptes de régularisationCharges constatées d'avance

	Charges d'exploitations	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	147 456		
Total	147 456		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	104 005		
Total	104 005		

Notes sur le compte de résultat

Subventions et Concours publics

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée à l'association.

Lorsqu'elles sont pluriannuelles ou que le financement porte sur une période différente de l'exercice social, les revenus à reconnaître sur les exercices suivants sont enregistrés en produits constatés d'avance.

La part non consommée des subventions d'exploitation affectées à une action est inscrite en fonds dédiés.

Le montant du poste subventions et concours publics s'élève à 3 463 K€ et correspond aux aides versées par l'Etat, régions, départements, mais également par les instances officielles (préfectures, mairies) pour répondre à la montée en puissance de l'activité d'hébergement d'urgence, pour aider les familles et personnes isolées éprouvées par les difficultés économiques et sociales accrues par la crise sanitaire Covid-19.

A ce titre, les subventions les plus importantes sur l'exercice 2021 ont été perçues par les entités suivantes :

- CD 91 : 1 361 K€
- CD 34 : 271 K€
- CD 972 : 198 K€
- CD 59C : 270 K€
- CD 98 : 109 K€

Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en fonds propres, puis reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés.

L'impact est présenté dans le tableau de variation des fonds propres.

Ressources liées à la générosité du public

Le montant des ressources liées à la générosité du public s'élève à 12 441 K€ et se décompose comme suit :

Dons manuels

Au 31/12/21 le poste « Dons manuels » s'élève à 9 310 K€ et se décompose comme suit :

	2021	2020
Dons manuels CNF	4 301 663	4 308 656
Dons manuels CD	5 008 464	4 599 634
TOTAL	9 310 127	8 908 290

Mécénats

Le poste « Mécénats » s'élève à 89 K€ contre 335 K€ en 2020.

Césure des dons

Les campagnes d'appel à la générosité du public sont millésimées et les retombées financières se prolongent dans le courant de l'exercice suivant.

Dans un souci de rattachement des produits à l'exercice concerné, il a été décidé de constater les produits des dons sur l'exercice du millésime de la campagne, dans les 15 premiers jours de l'année suivante.

Pour l'exercice 2021 la date retenue est le 11 janvier 2022.

Legs, donations, assurance vie

Détail de la rubrique legs et donation figurant au compte de résultat :

PRODUITS	8 737 389
Montant perçu au titre d'assurances-vie	731 070
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'art. 213-9	4 173 744
Autres produits sur legs et donations	7 293
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 652 374
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 172 908
CHARGES	5 695 291
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 578 122
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	4 117 169
SOLDE DE LA RUBRIQUE	3 042 098

Aides financières

Au 31/12/2021, cette rubrique se décompose comme suit :

Description	Montant 2021	Montant 2020
Aides aux personnes visitées et reçues	3 198 893	3 066 415
Aides pour les actions solidaires en France	374 597	702 627
Aides aux Conférences jumelages à l'étranger	122 542	109 778
Aides aux actions internationales hors jumelages	238 352	632 119
Autres aides aux entités non combinées	225 956	279 287
Total	4 160 340	4 790 226

Résultat exceptionnel

Au 31/12/2021 le résultat exceptionnel s'élève à 1 300 K€ et se décompose comme suit :

Produits exceptionnels pour un montant de 1 999 K€ principalement composé de :

- Produits de cession d'éléments d'actifs cédés : 770 K€
- Produit exceptionnel CNF : 601 K€ - issu de l'actif net de l'association ACCUEIL DE SAINT VINCENT DE PAUL (51) dévolu au CNF
- Quote-part des subventions d'investissements pour 350 K€
- Autres produits : 278 K€

Charges exceptionnelles pour un montant de 699 K€ principalement composées de :

- Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés pour 169 K€
- Dotations exceptionnelles 285 K€ (dont dépréciation construction CD59L pour 200K€)
- Autres charges exceptionnelles : 245 K€

Autres informations

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels du CNF et combinés : 45 000 Euros TTC.

Effectif moyen

L'effectif moyen combiné issu des déclarations des CD et du CNF s'élève à 91 salariés ETP, dont 49 occupant les fonctions administratives, et 42 fonctions opérationnelles.

Engagements donnés

Le CNF se porte caution solidaire SCI Maison Saint-Jean de Buglose au profit de la Banque Postale (11.11% du montant dû), pour un total de 82 250 euros.

Engagements reçus

Néant.

Engagement de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé pour les Conseil Départementaux.

Les engagements de retraite du CNF sont enregistrés en provision pour charges pour 139 304 euros.

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Pour le CNF, les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Convention collective : FEHAP n °51
- Taux d'actualisation : 0.98%
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de mortalité : INSEE 2018
- Taux de charges patronales : 56%

Contributions volontaires

Mode de valorisation

Pour mener à bien ses missions, la SSVP France s'appuie sur les bénévoles dont l'apport consiste en :

Au CNF,

- leur participation aux commissions et autres projets associatifs menés en 2021,
- au rôle de représentation auprès des autres organismes auxquels la SSVP adhère,
- leur participation au comité de rédaction de "Ozanam Magazine",
- aux divers travaux d'expertise (comptabilité, legs, immobilier, archives).

Dans les CD, les bénévoles apportent principalement leurs disponibilités pour venir en aide aux personnes isolées et démunies par :

- les visites,
- l'accueil,
- l'hébergement,
- les aides matérielles (vêtements, repas, mobilier, etc...).
- les fonctions support

La valorisation du bénévolat consiste à calculer combien auraient coûté ces heures, si elles avaient été effectuées par des salariés dans le cadre d'un travail rémunéré.

La majorité des heures ont été valorisées au SMIC horaire, augmenté des charges.

Par exception, certaines missions requérant des compétences plus élevées ont été valorisées au taux horaire de la tranche A, augmenté des charges.

Au 31 décembre 2021, le nombre d'heures de bénévolat est estimé à 1 589 604 heures pour 92 CD et le CNF, et évalué à 25 097 K€.

En 2021, la remontée des heures de bénévolat a fait l'objet d'une nouvelle méthodologie plus normative pour répondre aux exigences du règlement comptable, en définissant un référentiel commun. Ainsi, les heures sont estimées selon la méthode suivante par activité : $H = r \times b \times f \times m$ avec H : heures de bénévolat, r : durée de référence moyenne estimée par activité, b : nombre de bénévoles réalisant d'activité, f : fréquence mensuelle de l'activité et m : nombre de mois où l'activité est réalisée.

Cette nouvelle méthodologie garantit une meilleure cohérence et fiabilité des données au sein d'un même CD et à travers l'ensemble du territoire national.

Les 14 CD manquants n'ont pas fait parvenir de tableau estimatif des heures de bénévolat.

La SSVP a également bénéficié de dons en nature évalués à 1 986 K€ ainsi que de prestations en nature pour un montant de 1 345 K€.

Liste des entités combinées

Dénomination sociale et siège	Entité	Dénomination sociale et siège	Entité	Dénomination sociale et siège	Entité
CNF	Combinante	CD 35 Ille et Vilaine	Combinée	CD 66 Pyrénées Orientales	Combinée
CD 01 AIN	Combinée	CD 37 Indre et Loire	Combinée	CD 67 Bas Rhin	Combinée
CD 02 AISNE	Combinée	CD 38 Isère	Combinée	CD 68 HAUT RHIN	Combinée
CD 03 ALLIER	Combinée	CD 39 JURA	Combinée	CD 69 RHÔNE	Combinée
CD 04 Alpes de Haute Provence	Combinée	CD 40 LANDES	Combinée	CD 71 Saône et Loire	Combinée
CD 05 HAUTES ALPES	Combinée	CD 41 Loir et Cher	Combinée	CD 72 Sarthe	Combinée
CD 06 ALPES MARITIMES	Combinée	CD 42R Loire Roanne	Combinée	CD 73 Savoie	Combinée
CD 08 ARDENNES	Combinée	CD 42S Loire Saint-Etienne	Combinée	CD 74 Haute-Savoie	Combinée
CD 11 AUDE	Combinée	CD 43 Haute-Loire	Combinée	CD 75 Paris	Combinée
CD 12 AVEYRON	Combinée	CD 44 Loire Atlantique	Combinée	CD 76 Seine-Maritime	Combinée
CD 13A Bouches du Rhône Aix	Combinée	CD 45 LOIRET	Combinée	CD 77 Seine et Marne	Combinée
CD 13M BOUCHES du Rhône Marseille	Combinée	CD 47 Lot et Garonne	Combinée	CD 78 Yvelines	Combinée
CD 14 CALVADOS	Combinée	CD 48 Lozère	Combinée	CD 80 SOMME	Combinée
CD 15 CANTAL	Combinée	CD 49 Maine et Loire	Combinée	CD 81 Tarn	Combinée
CD 16 CHARENTE	Combinée	CD 50 MANCHE	Combinée	CD 82 Tarn et Garonne	Combinée
CD 18 CHER	Combinée	CD 51 MARNE	Combinée	CD 83 Var	Combinée
CD 19 CORRÈZE	Combinée	CD 52 Haute Marne	Combinée	CD 84 Vaucluse	Combinée
CD 20 CORSE	Combinée	CD 53 MAYENNE	Combinée	CD 85 Vendée	Combinée
CD 21 CÔTE D'OR	Combinée	CD 54 Meurthe et Moselle	Combinée	CD 86+79 Vienne	Combinée
CD 22 Côtes d'Armor	Combinée	CD 55 MEUSE	Combinée	CD 87 Haute Vienne	Combinée
CD 24 DORDOGNE	Combinée	CD 56 MORBIHAN	Combinée	CD 88 Vosges	Combinée
CD 25 DOUBS	Combinée	CD 57 MOSELLE	Combinée	CD 89 Yonne	Combinée
CD 26 DRÔME	Combinée	CD 58 Nièvre	Combinée	CD 90 Territoire de Belfort	Combinée
CD 27 EURE	Combinée	CD 59L Nord Lille	Combinée	CD 91 Essonne	Combinée
CD 28 Eure et Loir	Combinée	CD 59C Nord Cambirai	Combinée	CD 92 Hauts de Seine	Combinée
CD 29 FINISTÈRE	Combinée	CD 60 OISE	Combinée	CD 93 Seine Saint Denis	Combinée
CD 30 GARD	Combinée	CD 61 ORNE	Combinée	CD 94 Val de Marne	Combinée
CD 31 HAUTE-GARONNE	Combinée	CD 62 Pas de Calais	Combinée	CD 95 Val-d'Oise	Combinée
CD 32 GERS	Combinée	CD 63 Puy de Dôme	Combinée	CD 972 Martinique	Combinée
CD 33 GIRONDE	Combinée	CD 64 Pyrénées Atlantiques	Combinée	CD 974 Réunion	Combinée
CD 34 HÉRAULT	Combinée	CD 65 Hautes-Pyrénées	Combinée	CD 98 Nouvelle Calédonie	Combinée

Compte de résultat par origine et destination et Compte d'emploi annuel des ressources

Cadre légal de référence

Le Compte de Résultat par Origine et Destination ainsi que le Compte Emplois Ressources qui en découlent ont été établis dans le respect des dispositions du règlement ANC 2018-06 applicable au 1er janvier 2020.

Méthodologie d'établissement

Les CROD puis CER ont été établis sur la base de la comptabilité de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et font partie intégrante des comptes annuels de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Le CROD est issu d'un tableau de passage qui répartit les emplois par destination en fonction des ressources dont dispose l'Association (non présenté dans l'annexe).

Les ressources sont affectées en fonction de leur origine et de leur destination (APG)

L'esprit du texte étant d'isoler les fonds issus de la générosité du public.

Les ressources de l'exercice

Les autres produits liés à la générosité du public sont principalement composés des:

- Revenus de placements APG,
- Loyers des legs conservés par l'Association,
- Produits de cessions d'actifs financés par la générosité du public.
- Produits issus de la vente de dons en nature
- D'un produit exceptionnel issu de la dévolution de l'actif net de l'Association ACCUEIL de Saint-Vincent-de-Paul à Epernay (51) au CNF

Les autres produits non liés à la générosité du public sont principalement composés des :

- Revenus des activités de l'économie circulaire (brocantes, ventes de livres, vestiaires).

L'affectation des ressources collectées auprès du public (CROD)

Les fonds issus de la générosité du public doivent être répartis par rubrique de dépenses.

Cette répartition repose sur une base économique et les principales hypothèses de construction sont les suivantes :

1 : Les missions sociales sont réputées payées par priorité par les fonds issus de la générosité du public
 Cette réalité économique s'appuie sur le fait que la majeure partie des actions correspond à des emplois de fonds issus de la générosité du public. Les dons affectés ont été directement imputés sur les actions financées.

2 : Frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement

Ces frais sont réputés être financés par priorité sur les fonds non issus de la générosité du public, exception faite des participations des personnes accompagnées (qui financent en partie les missions sociales). Le solde est financé par la générosité du public au prorata des charges imputées

Les emplois (charges)

Les emplois correspondent aux trois rubriques prévues :

- dépenses opérationnelles concernant les missions sociales,
- frais de recherche de fonds,
- frais de fonctionnement.

La répartition des charges :

La méthode de répartition des charges indirectes n'a pas été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

La masse salariale est répartie selon l'affectation des postes de chaque salarié sur chacune des activités de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

L'imputation de la masse salariale est la suivante :

- missions sociales : 2 895 K€,
- frais d'appel à la générosité publique : 190 K€,
- frais de fonctionnement : 1 023 K€

De la même manière que pour l'exercice précédent, les autres frais de fonctionnement (2 596 K€ en 2021) sont répartis à hauteur de 50% sur les missions sociales.

Les Missions sociales sont réparties en fonction de la territorialité des missions.

Les Missions sociales recouvrent les actions :

- « (...) l'aide et l'action sociale et caritative, de la fraternité, de la protection de la santé, de l'assistance matérielle et morale et tout œuvre d'assistance »
- « (...) action en faveur de l'aide alimentaire, de l'insertion, de l'hébergement, du logement des personnes défavorisées ».
- « (...) de contribuer à l'action de l'aide internationale de la confédération internationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul ».

Les frais de recherche de fonds correspondent aux frais d'appel à la générosité du public

Ce poste comprend :

- Les charges directes liées à l'appel à la générosité du public telles qu'elles sont présentées dans les états de gestion interne.
- Les charges indirectes composées de la quote-part des salaires et charges patronales du personnel travaillant aux campagnes
- Les charges sur legs et donations

Les frais de fonctionnement et autres charges

Ils regroupent l'ensemble des charges de fonctionnement de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et des entités combinées.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	109 220	109 220	101 638	101 638
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	9 310 127	9 310 127	8 908 290	8 908 290
- Legs, donations et assurances-vie	3 042 098	3 042 098	2 585 090	2 585 090
- Mécénat	89 151	89 151	335 207	335 207
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	3 818 776	3 818 776	3 332 646	3 332 646
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	56 425		116 529	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	3 682 357		3 029 447	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	3 812 949		5 679 606	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	289 226	148 789	422 964	92 252
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	513 657	393 340	303 122	117 124
TOTAL	24 723 986	16 911 501	24 814 539	15 472 247
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	14 599 678	10 659 516	15 111 581	9 052 792
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	569 282	569 282	1 193 453	1 193 453
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	365 543	365 543	744 289	744 289
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 879 297	1 258 593	2 545 888	945 460
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 596 031	1 134 772	2 494 358	926 323
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	356 032	48 848	285 437	277 177
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	104 661		72 711	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	519 113	140 598	513 361	479 292
TOTAL	21 989 637	14 177 152	22 961 078	13 618 786
EXCEDENT OU DEFICIT	2 734 349	2 734 349	1 853 461	1 853 461

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	25 096 661	25 096 661	25 108 418	25 108 418
Prestations en nature	1 344 555	1 344 555	1 975 559	1 975 559
Dons en nature	1 986 096	1 986 096	2 216 733	2 216 733
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	28 427 312	28 427 312	29 300 710	29 300 710
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	26 000 288	26 000 288	27 689 668	27 689 668
Réalisées à l'étranger			-	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	136 992	136 992	153 692	153 692
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 290 032	2 290 032	1 457 351	1 457 351
TOTAL	28 427 312	28 427 312	29 300 710	29 300 710

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE	EXERCICE	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE	EXERCICE
	N	N-1		N	N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	109 220	101 638
- Actions réalisées par l'organisme	10 659 516	9 052 792	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	569 282	1 193 453	- Dons manuels	9 310 127	8 908 290
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	3 042 098	2 585 090
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	- Mécénat	89 151	335 207
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	365 543	744 289	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	3 818 776	3 332 646
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 258 593	945 460			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 134 772	926 323			
TOTAL DES EMPLOIS	13 987 706	12 862 317	TOTAL DES RESSOURCES	16 369 372	15 262 871
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	48 848	277 177	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	148 789	92 252
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	140 598	479 292	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	393 340	117 124
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	2 734 349	1 853 461	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	16 911 501	15 472 247	TOTAL	16 911 501	15 472 247
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	34 343 121	31 841 005
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	2 734 349	1 853 461
			(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-1 519 502	648 655
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	35 557 968	34 343 121

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE	EXERCICE	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
	N	N-1		N	N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			Bénévolat	25 096 661	25 108 418
Réalisées en France	26 000 288	27 689 668	Prestations en nature	1 344 555	1 975 559
Réalisées à l'étranger			Dons en nature	1 986 096	2 216 733
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	136 992	153 692			
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 290 032	1 457 351			
TOTAL	28 427 312	29 300 710	TOTAL	28 427 312	29 300 710

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

	EXERCICE	EXERCICE
	N	N-1
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 892 216	1 487 150
Autres variations		42 898
(-) Utilisation	393 340	117 124
(+) Report	140 598	479 292
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 639 474	1 892 216